

Climat électrique dans les eaux européennes

Enquête sur la pêche électrique

Publié le 22 juin 2018 – Mis à jour le 15 mars 2019

Depuis le 19 mars 2018, la pêche électrique est de nouveau au coeur des négociations entre les instances décisionnelles de l'Union européenne. C'est la suite d'un feuilleton houleux. Après des années de pratique, l'interdiction de cette technique décriée pour ses nuisances était votée par le Parlement européen le 16 janvier dernier. Retour sur cette polémique...



© Nguy-n Linh - unsplash

Interdite par l'Union européenne en 1998, la pêche électrique faisait depuis 2007 l'objet d'une autorisation à titre expérimental dans le sud de la Mer du Nord. Chaque État-membre pouvait équiper d'électrodes 5 % de sa flotte de chalut à perche. Les Pays-Bas, souvent cités, n'étaient pas les seuls à en profiter, comme le relève Sabine Jansen, maîtresse de conférences au Cnam : « *La Grande Bretagne a ainsi une douzaine de bateaux, l'Allemagne dix... Mais les Néerlandais n'ont pas respecté les conditions fixées, en équipant 28 % de leur flotte, soit 84 navires. Un abus d'autant plus problématique que des fonds européens ont servi à financer l'équipement de ces chaluts !* »

Les pêcheurs néerlandais plaident pour la possibilité de généraliser cette technique, qui ne serait plus réservée aux chalutiers à perche, arguant de son efficacité et... de sa dimension écologique. Levée de boucliers chez leurs homologues français, qui les accusent de vider les mers, et chez les ONG écologistes, Bloom en tête.

Une technique de pêche décriée

Mais l'organisation d'une opposition est d'autant plus compliquée que « *très peu d'études scientifiques, hormis néerlandaises, analysent les impacts de cette pêche sur le long terme* », note Jacques Massé, intervenant au Cnam-Intechmer et chercheur en halieutique. Dans la pratique, la pêche électrique repose sur un principe simple : des impulsions électriques sont envoyées par les électrodes placées à l'avant des filets qui ratissent les fonds marins. Elles provoquent des convulsions chez les poissons plats vivant sur les sédiments, qui remontent paralysés jusqu'au filet. Pour les lobbys néerlandais, cette technique évite de racler et de détruire les fonds marins, nécessite une moindre dépense de fioul pour récolter une grande quantité de poissons. Bref, minimise l'impact sur l'écosystème. Or, « *beaucoup d'observateurs ont relevé des plaies et traces de brûlures sur les poissons démersaux, c'est-à-dire vivant en contact ou à proximité des fonds marins, pêchés avec cette méthode. Comment ne pas penser alors aux dégâts potentiels sur les petits organismes (qui servent entre autre de nourriture) ou les larves de ces poissons ?* », soulève Jacques Massé. C'est la durabilité de la pêche qui est remise en cause avec cette pratique. « *Avant l'Union européenne, de nombreux pays ont testé la pêche électrique. Mais la plupart ont fini par interdire cette pratique comme le Vietnam en 1996 ou la Chine en 2002, pourtant premier pays de pêche et de production aquacole* », complète Sabine Jansen.

Vers une interdiction complète de la pêche électrique ?

Le 16 janvier dernier, c'est finalement le Parlement européen qui se prononçait contre toute attente pour l'interdiction. Depuis le 19 mars, les discussions ont repris dans le cadre du trilogue, ces réunions informelles entre les institutions européennes qui ont pour but de déboucher sur un compromis. Avec une Commission accusée de ne pas avoir pris en compte les avis négatifs du Comité scientifique, technique et économique des pêches en 2006 et du Conseil international pour l'exploration de la mer en 2016...

« *L'UE se veut en pointe sur les questions environnementales dans le domaine de la pêche, l'un de ses secteurs les plus intégrés et réglementés. Il est donc fort peu probable qu'une généralisation de la pêche électrique soit adoptée. La vraie question porte plutôt sur le maintien de la dérogation actuelle ou sur son interdiction complète. Tout cela intervient sur fond de Brexit, qui risque de rebattre les cartes, notamment pour l'exploitation des eaux poissonneuses du Nord du Royaume-Uni, et soulève de vives inquiétudes chez les pêcheurs français* », estime Sabine Jansen.

Réduire la pêche et utiliser des engins dormants pour rétablir le niveau des ressources marines

Néanmoins, une interdiction ne suffirait pas à rétablir le niveau des ressources marines. « *Les poissons ont été victimes d'une surpêche, bien que les contrôles soient de plus en plus rigoureux, et potentiellement du réchauffement climatique* », souligne Jacques Massé. « *Pour enrayer ces phénomènes il faudrait limiter la pêche en leur laissant le temps de se reproduire et utiliser plutôt des engins dormants, non agressifs pour les fonds marins comme des nasses ou des filets droits.* »

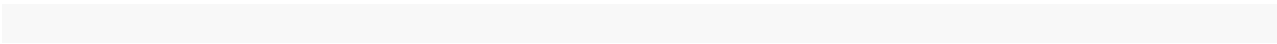


La pêche électrique expliquée en vidéo

["Pourquoi la pêche électrique fait peur", par Le Monde.](#)

L'auteure

Aurélié Verneau,
Journaliste, direction de la communication
[+ tous ses articles](#)



<https://lirsa.cnam.fr/blog/climat-electrique-dans-les-eaux-europeennes-1011021.kjsp?RH=1525445183362>